

Edition du "REVEIL DU NORD" Lille

Bureaux : 39, rue Pauvree, ROUBAIX et 2, place de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING

La Propriété du Fonds de Commerce

La Chambre des députés a adopté le 8 juin dernier la proposition de loi tendant à la reconnaissance de la propriété commerciale.

Le Sénat est à nouveau appelé à en délibérer.

Le titre de cette proposition porte :

Proposition de loi réglant les rapports entre locataires et bailleurs en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles à usage commercial ou industriel.

L'article premier est ainsi rédigé :

Lorsqu'un bail, de deux années au moins, d'un local ou d'un fonds de commerce ou d'une industrie, arrive à expiration et que le locataire ou ses ayants causés demandent le renouvellement, le bailleur doit, en l'absence de motifs graves et légitimes, lui donner la préférence sur toutes autres personnes, dans les conditions ci-après fixées.

L'article 2 vise uniquement la procédure.

Les articles 3, 4 et 6 sont les plus importants, en voici les commentaires fournis par le rapporteur de la loi, le citoyen Arthur Levasseur, député de la Seine :

Le commerçant qui demande le renouvellement de son bail et qui se voit refuser, va devant le juge, qui est saisi, s'il y a lieu, des offres des tiers.

Sur le rapport des arbitres, s'il n'y a pas d'offre, le prix et les conditions, en l'absence d'accord entre les parties, sont fixés. Dans ce cas, le maintien en jouissance est toujours prononcé.

Si les arbitres sont en présence d'offres dont ils sont chargés avec le juge de reconnaître la réalité et la sincérité, le prix est fixé selon ces offres.

Le locataire sortant peut accepter ces offres avant toutes autres personnes si elles lui paraissent raisonnables ; mais il peut les refuser et elles sont jugées excessives, et tenant compte de la valeur locative de la région ou de la commune. Dans ce cas, il a droit à l'indemnité prévue à l'article 4, qui est établie au chiffre de la plus-value de la propriété.

Le préjudice causé est naturellement basé sur les éléments du fonds de commerce, et l'indemnité doit être, dans la plupart des cas, représentative de la valeur de l'établissement.

Un locataire commerçant qui refusera quand les offres seraient raisonnables et alors comme le bail en débute, c'est le droit de priorité qui pourra. Bien que le mot n'en soit plus prononcé, et quand les offres sont excessives, le locataire sera indemnié.

Je ne crois pas qu'il soit possible d'obtenir quelque chose de mieux.

L'article 4 de l'indemnité ; je n'y insiste pas, puisque la ville d'un papier plus haut.

L'article 5 atténue, dans certains cas, les effets de la loi, mais je me hâte de dire qu'il est plus favorable que notre ancien article 3.

Il vise le cas où le propriétaire peut reprendre le bien. En ce cas, il ne peut être dit, au point de nous avoir succombé à la Commission, et il nous a fallu accepter cette possibilité.

Nous avons néanmoins, et c'est là tout de même un gros point, de grands établissements des moyens d'expropriation le commerce petit et moyen en décidant, d'une part, qu'il faut, dans le cas de reprise, être propriétaire pendant un certain nombre d'années, et effectivement, ce qui, on le conçoit, sera impossible pour les banques, grands magasins, etc.

Cet article est évidemment le point faible, mais tel quel, il atténue et supprime de graves inconvénients, nous le savons bien, quelques-uns subsistent néanmoins.

L'article 6 fixe les indemnités de développement et de plus-value en faveur du locataire évicé dans tous les cas, même celui envisagé par l'article 5.

Enfin, la période transitoire nécessaire en faveur des locataires vivant sous le régime de la prorogation ou de décision judiciaire, a été fixée à un an, au cours duquel les intéressés pourront réclamer le bénéfice de la loi.

Enfin, la loi est d'ordre public, c'est-à-dire que toutes les clauses de renonciation dans les baux nouvellement établis sont réputées sans valeur.

Tout le monde ne sera pas satisfait, l'en raisonne, mais tout le monde reconnaît que la Chambre a, sur nos instances et compte tenu des intérêts en présence, fait faire un pas énorme à la question.

Charles GONIAUX, Député du Nord.

Les FÊTES de JEANNE HACHETTE à Beauvais



UN GROUPE DE BEAUVAISIENNES EN COSTUME DE L'EPOQUE

M. Denis Bodden
Président de l'Union des Chambres de Commerce françaises à l'Étranger

Nous apprécions avec plaisir que notre ami Denis Bodden, le sympathique président de la Chambre de Commerce et de l'École française de Bruxelles, vient d'être élu à l'unanimité président de l'Union des Chambres de Commerce françaises à l'Étranger, aux colonies et aux pays de protectorat, dont le siège est à Paris, à l'Office national du commerce extérieur.

M. Mandel a des distractions
Il lui en coûtera la bagatelle de 1.241 fr. 50

Bordeaux, 26. — M. Mandel ayant passé la nuit à l'hôtel de Bordeaux, s'en alla un matin en oubliant de fermer le robinet amenant l'eau dans un appareil du cabinet de toilette. Le tuyau d'écoulement étant obstrué, l'eau déborda sur le parquet et endommagea le plafond des magasins du Grand-Théâtre, situés au-dessous. D'où procès.

PAROLES PRÉSIDENTIELLES

Un discours de M. Millerand au déjeuner de la presse étrangère

« La France républicaine demeure pacifique. »

Paris, 26. — Le président de la République a présidé, ce matin, le déjeuner des trois Associations de la presse étrangère.

M. Millerand a prononcé un discours au cours duquel il a déclaré :

La paix, en desserrant les liens noués par la guerre, a rendu chaque nation à la liberté de ses vues et de ses décisions.

La cause pour laquelle les alliés ont lutté et vaincu et qui n'était pas seulement leur cause, n'en demeure pas moins, avec eux et par eux, c'est une certaine conception du monde ; c'est un mode particulier de civilisation qui l'ont emporté.

Nous leur restons fidèles, n'est-ce pas vrai ? Nous n'avons pas cessé d'aimer, ce que nos morts aimaient, ni de haïr ce qu'ils détestaient.

Par quelle invraisemblable équivoque pourrions-nous donc cesser de nous entendre ?

Une telle hypothèse est inadmissible. Elle ne se réalisera jamais, grâce à vous. Les amis les plus sûrs sont exposés à différer d'avis sur des questions secondaires.

Ils supportent aisément des dissentiments passagers ; parce que des épreuves prolongées leur ont enseigné l'estime et la confiance mutuelle.

Dites à vos compatriotes que la prospérité et la paix du monde n'ont rien à redouter de la France républicaine.

La pire disgrâce qui la puisse menacer serait d'être méconnue.

Les paroles du président de la République ont été saluées par plusieurs salves d'applaudissements.

Le nouveau bâtonnier des avocats de Paris

Paris, 26. — L'ordre des avocats a procédé cet après-midi à l'élection de son nouveau bâtonnier.

M. Manuel Foucade a été élu bâtonnier au premier tour de scrutin par 670 voix contre 739 suffrages exprimés.

Les Voyages Populaires du « Réveil du Nord »

ROUEN - LE HAVRE
(Deux jours) - Les 14 et 15 Juillet

Rouen - Le Havre - Trouville
(Trois jours) - Les 14, 15 et 16 Juillet

Voici le soleil revenu. Quelques nuages achèvent bien de se disperser dans le ciel, mais bientôt l'été, l'été avec ses longues et chaudes journées, chassera les mauvais souvenirs de cet invraisemblable mois de juin.

Sans être grand météorologiste, ni disciple fervent de Malthus de Lensberg, des signes rassurants permettent d'espérer que l'été sera non seulement très chaud, mais encore suivi d'une splendide arrière saison.

Il s'agit d'interroger les rhumatisants, les nerveux, les arthritiques, malgré la pluie persistante du mois de juin, leurs souffrances habituelles durant les périodes pluvieuses ne se sont que peu ou pas manifestées.

C'est le signe précurseur d'une période assez longue de sécheresse. Donc, préparons-nous à un très bel été.

Comment s'y mieux préparer qu'en songeant aux excursions que ne manquera pas de provoquer le beau temps enfin revenu.

La première et la plus avantageuse sera certainement celle organisée par le Réveil du Nord : Rouen-Le Havre. La mer... avec son souffle vivifiant, son mystère infini.

Nous visiterons en pensée, avant le beau voyage, ces plages merveilleuses du littoral normand. Ces côtes si pittoresquement découpées qui résistent dans leurs écharcures, les plus fertiles pâturages, les rivières les plus poissonneuses, les bois les plus mystérieux...

Pour deux jours : 2e classe 3e classe

Lille.....	172 fr.	156 fr.
Douai.....	166 fr.	148 fr.
Arras.....	160 fr.	148 fr.
Valenciennes	173 fr.	151 fr.

Pour trois jours : 2e classe 3e classe

Lille.....	216 fr.	194 fr.
Douai.....	210 fr.	192 fr.
Arras.....	204 fr.	190 fr.
Valenciennes	217 fr.	195 fr.

De Lille à Amiens 2e classe pour tous les voyageurs.

Le crime d'une brute

Un cantonnier voulut abuser d'une fillette comme elle résistait il la mafia atrocement

Troyes, 26. — Hier soir, dans un terrain vague du faubourg Crocuel, la petite Eliane Lohcy, âgée de cinq ans et demie, a été entraînée par un nommé Maurice Le Hégois cantonnier, âgé de 23 ans, qui a tenté d'abuser d'elle.

L'enfant ayant voulu se débattre, le misérable lui a porté un coup de couteau au ventre, qui a mis à nu les intestins et la vessie. Elle mourra à la prison.

Une foule de 500 personnes s'est jetée sur lui et a tenté de le lyncher. La police a eu quelque difficulté à le dégager.

La petite victime a été conduite à l'hôpital. Son état est désespéré.

Ce Midi !

Marseille avait sa sardine
Lyon a son requin

Lyon, 26. — A Vernoisou, en aval de Lyon, un pêcheur, M. Delrieux, a retiré du Rhône un jeune requin du poids de quinze kilos qui avait, quittant la Méditerranée, remonté le cours du fleuve sur un espace de trois cents kilomètres. Ce séjour dans l'eau douce avait épuisé les forces de ce squale égaré, qui survécu une heure seulement à sa capture.

Le Réveil Illustré

viend de paraître

Chaque semaine, il apporte les nouvelles, les contes, les bons mots, les chroniques, qui sont la joie des soirées du dimanche.

Il apporte également la santé, car

— La santé grâce à une saine distraction, et une saine distraction, grâce au Réveil Illustré.

LA DÉBACLE DU MARK EN ALLEMAGNE



Le nouveau mark papier allemand (recto et verso), dont la valeur est vingt mille fois inférieure à celle du mark-or, et dont les frais de fabrication s'élèvent à 40 marks papier.

La liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes

C'est sans doute pour ce principe qu'on se bat au Maroc

Meknès, 25. — Les troupes françaises appuyées par les partisans ont eu une brillante action, l'important village d'El-Mitro situé en plein cœur de la montagne disant.

L'occupation a eu lieu dans la journée du 24, après de violents combats au cours desquels les troupes françaises ont infligé des pertes élevées aux dissidents. L'occupation d'Elmitre marque une étape importante dans les opérations de cette région, car ce village représente le centre économique et le centre politique principal pour les Tzerouchen Marmoucha et les tribus environnantes d'Autre part, Elmitre est le lieu saint de la région ; il commande également géographiquement et militairement, la piste faisant communiquer les deux versants importants du massif du Tichouk.

Les milieux militaires considèrent que ces opérations amèneront des résultats très importants.

La crise belge demeure insoluble

Il est question de dissoudre les Chambres et d'en appeler au pays

Paris, 26. — Une dépêche de Bruxelles de l'Agence Haves déclare qu'on n'est plus avancé qu'il y a huit jours, en ce qui concerne le dénouement de la crise ministérielle.

Dans ces conditions, M. Theunis a fait part de sa détermination de renoncer à la formation du cabinet.

Si pour mercredi l'accord ne s'est fait entre les adversaires et si M. Theunis renonce à la formation du ministère on craint qu'il n'y ait pas les autres solutions que dans la solution des chambres et un appel au pays.

L'auto-fantôme

Madrid, 26. — Un auto-camion a démarré sans son chauffeur, renversant la barrière du garage et est allé se briser contre le mur d'une maison, de l'autre côté de la rue.

Un enfant a été tué et cinq blessés, dont deux grièvement.

TROUBLANTE ÉNIGME

Qu'est devenu M. Quemeneur, conseiller général du Finistère ?

On a perdu sa trace depuis le 24 mai

Nous avons relaté, hier, la disparition de M. Quemeneur, conseiller général du Finistère. La disparition date d'un mois et non de quinze jours.

Une randonnée pénible

Le 24 mai dernier, en effet, M. Quemeneur quittait Landerneau pour Paris dans l'automobile de M. Sezenec, négociant à Morlaix, et en compagnie de ce dernier. M. Sezenec avait l'intention de vendre son auto une fois arrivé à Paris. Or, le moteur ayant eu plusieurs pannes en cours de route, M. Sezenec, en arrivant à Dreux, estima qu'il ne pourrait vendre son auto sans l'avoir fait réparer ; comme il prévoyait que les réparations nécessaires lui coûteraient plus cher qu'il n'avait prévu, il se décida à aller à Paris pour vendre son auto.

M. Sezenec décida de retourner dans cette ville. Il abandonna à Dreux M. Quemeneur, qui prit le train pour Paris.

Un chèque de 80.000 francs en panne

Les jours passèrent, et la peur de M. Quemeneur, avec laquelle le conseiller général demeurait à Landerneau, n'eut plus de nouvelles de son frère. Elle fit part de son inquiétude à M. Poulinguen, notaire à Poul-Abbé, beau-frère de M. Quemeneur.

M. Poulinguen se rendit à Paris, à la Préfecture de police, qui fit effectuer des recherches dans les divers hôtels de la capitale, mais vainement. Or, M. Poulinguen, sur la demande de M. Quemeneur, avait adressé à Paris, au bureau de postes numéro 3, boulevard Maiesherbes, un chèque de 80.000 francs.

Le 26 mai, c'est-à-dire le lendemain du jour où M. Quemeneur quitta à Dreux M. Sezenec, une personne, dont on n'a pu encore établir l'identité, se présentait au bureau de poste du boulevard Maiesherbes et demandait si un pli chargé était arrivé à l'adresse de Pierre Quemeneur, poste restante ; il n'y avait rien. Deux jours après, le chèque de M. Poulinguen arrivait, mais il est toujours au bureau, où M. Quemeneur n'est jamais venu le réclamer.

Un télégramme apocryphe

C'est alors que le contrôle général des recherches judiciaires ouvrit une enquête. Mais elle était bientôt interrompue par un avis téléphonique de M. Poulinguen faisant connaître que la sœur de M. Quemeneur avait reçu de son frère un télégramme, lui demandant de son frère : « Ne rentrera-t-elle pas dans quelques jours. Tout va pour le mieux. — Quemeneur ».

Mais, les 16 et 18 juin courant, deux lettres et un télégramme de Mlle Quemeneur et de M. Poulinguen parvenaient au contrôle général des recherches, demandant que l'on reprît l'enquête, l'authenticité du signataire du télégramme expédié du Havre étant douteuse. Le parquet de Brest, aussitôt saisi, ouvrit à son tour une information et, vérification faite, on constata que le télégramme n'avait pas été écrit par M. Quemeneur.

Une valise sanglante

En outre, mercredi dernier, on découvrit dans la salle d'attente de troisième classe de la gare du Havre, une valise souillée de sang, abandonnée à l'entrée de la gare.

CEUX QUI S'EN VONT!



Faites donc attention! Evitez-vous de maltraiter le plus long des cyclistes! Comme on dit, ce sont toujours les meilleurs qui partent!

Le Tour de France cycliste

Bottechia a gagné la seconde étape Le Havre-Cherbourg

Cherbourg, 26. — Voici le résultat de la 2e étape du Tour de France Cycliste : 1. Bottechia ; 2. Mottiat ; 3. Bellenger en 13 h. 11 minutes 11 secondes ; 4. Normand.

.. Lire en quatrième page : .. dans le RÉVEIL MUTUALISTE

Impressions et Notes du Congrès de Lyon par notre envoyé spécial E. POLVENT.